



Conseil syndical PETR Syndicat Mixte du Lévézou – Procès-Verbal

**Compte-rendu de la séance du conseil syndical
du 28 janvier 2021 à 21H (Pont de Salars).**

Présents :

Communauté de Communes Pays de Salars

Nicolas MASSOL
Serge GELY
Julien FAVIER
Yves REGOURD
Robert BOS
Michel GALIBERT
Bernard ANDRIEU
Joel VIDAL
Membres titulaires

Éric CHAUCHARD
Jean-Paul LABIT
Régis NESPOULOUS
Isabelle SEZE
Membres suppléants

Communauté de Communes Lévézou-Pareloup

Bernard CLUZEL
Guy LACAN
Francis BERTRAND
Jean-Louis GRIMAL
Patrick CONTASTIN
Jean-Michel ARNAL
Alexis CANITROT
Gilles PLET
Arnaud VIALA
Membres titulaires

Marcelle ARGUEL
Pierre Louis BERNAT
Thibault VIGUIER
Membres suppléants

Thibault VIGUIER, conseiller suppléant a pris part au vote car, Michel VIMINI, conseiller titulaire est empêché.

Isabelle SEZE, conseiller suppléant a pris part au vote car, Hervé COSTES, conseiller titulaire est empêché.



Excusés :

Michel VIMINI
Hervé COSTES

Julien FAVIER est nommé secrétaire de séance.

Présents : 18 titulaires – 7 suppléants - Votants : 20

Yves REGOURD remercie l'assemblée et propose de débiter l'ordre du jour. Est précisé qu'un bureau a eu lieu le 25 janvier 2021 en présence des services.

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES

Le Président rappelle qu'aux termes du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités doivent se doter d'un règlement intérieur dans les 6 mois suivant leur installation.

Le Président propose à l'assemblée d'adopter le projet de règlement qui a été adressé avec la convocation en intégrant le fait que ce dernier a été modifié de manière mineure. Les points de modifications étant énoncés oralement, le Président demande à l'assemblée délibérante de prendre part au vote.

À l'unanimité, le conseil syndical vote l'adoption du règlement intérieur des assemblées.

DETERMINATION DES TARIFS DES ACTIONS SPORTIVES ET CULTURELLES POUR L'ANNEE 2021

Yves REGOURD précise que la détermination des tarifs des services offerts aux usagers dans les domaines du sport et de la culture nécessite un positionnement et une délibération du conseil syndical.

Le Président demande aux élus de procéder au vote des tarifs tels qu'ils ont été proposés par le bureau. Voir ci-après.

Pour les stages sportifs, il est proposé qu'ils s'établissent comme suit :

Champs d'activités	Participation par participant
Stages Multisports (avec ETAPS du PETR-SML)	8,00 €
Accrobranche ou Escalade	12,00 €
Quad	15,00 €
Paintball	20,00 €
Karting	25,00 €



Pour les événements de la programmation culturelle, il est proposé qu'ils s'établissent comme suit :

Publics	Participation par participant
Spectacle en salle- Adulte – Plein tarif	10,00 €
Spectacle en salle – Moins de 18 ans – Plein tarif	5,00 €
Spectacle en salle - Enfant (en journée)	5,00 €

À l'unanimité, le conseil syndical adopte les tarifs tels que présentés ci-dessus.

POLITIQUE CONTRACTUELLE 2020 – 2026 – CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Président précise le cadre du dispositif des Contrats de Relance et de Transition Ecologique en indiquant qu'il s'agit de nouveau dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales sous la forme énoncée de « contrats de relance et de transition écologique » CRTE. Yves REGOURD précise que le périmètre du CRTE ne peut être inférieur à la maille intercommunale ni supérieur à la maille départementale. Le PETR étant la structure porteuse du Schéma de Cohérence Territoriale, et les CRTE étant un nouvel outil destiné à faire converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire, l'échelon PETR a semblé le plus approprié.

Le Président demande à Arnaud VIALA d'intervenir sur ce dispositif. Arnaud VIALA indique que ce dispositif traduit une volonté de l'Etat notamment, dans les domaines des économies d'énergie et de la prise en compte environnementale, de territorialiser les actions. Le Député précise que des crédits de l'Etat sont susceptibles d'être mobilisés notamment pour bénéficier d'ingénierie.

Yves REGOURD et Arnaud VIALA précisent que ce contrat pourrait être co signé entre l'Etat, le PETR du Lévézou et le Parc Naturel Régional des Grands Causses et la Région Occitanie.

Le Président demande à l'assemblée s'il est favorable à la mise en place de ce dispositif.

À l'unanimité, le conseil syndical est favorable au fait que le portage de ce dispositif soit effectué par le PETR.

APPEL A PROJET « ACCUEILLIR EN MASSIF CENTRAL » AVENANT PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF

Le Président rappelle que dans le cadre des programmes Massif central, un appel à projets

« *Accueillir en Massif central* » a été lancé en 2019 à destination des territoires dont l'objectif est de se doter d'une politique d'attractivité et d'accueil opérationnelle.



Le PETR du Lévézou avait identifié à cet effet un plan d'actions sur 3 ans.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à la Covid-19, le GIP Massif central a proposé une prorogation de 3 mois du projet. Cette prorogation s'effectue par le biais d'un avenant et modifie le plan de financement initial comme que présenté ci-après.

Dépenses

Frais de personnel	122 945,80 €
Coûts indirects (forfait 15% des frais de personnel)	18 441,87 €
Plan d'actions reconquête démographique du territoire	58 404,00 €
TOTAL	199 791,67 €

Plan de financement

FEDER Massif Central	99 895,84 €
Conseil Régional Occitanie	20 000,00 €
Autofinancement	79 895,83 €
TOTAL	199 791,67 €

Le Président demande à l'assemblée délibérante de valider le plan de financement tel que présenté et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention.

À l'unanimité, le conseil syndical valide le plan de financement et autorise le président à signer l'avenant.

APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE LA COMMUNE DE SALLES CURAN

Le Président indique que la Région Occitanie a lancé en mai 2017 un programme spécifique « bourgs centre » qui vise à favoriser le développement et l'attractivité des communes rurales et péri urbaines et qui s'inscrit dans le cadre du Contrat Régional Occitanie Grands Causses Lévézou.



Pour répondre à l'objectif d'assurer une cohérence des contrats bourgs centres à l'échelle du territoire, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses s'est positionné lors du Comité syndical du 7 décembre 2018 en tant que facilitateur et coordonnateur de la démarche entre les collectivités et la Région, avec un accompagnement à géométrie variable qui prend la forme d'une mise à disposition de l'ingénierie et peut aller jusqu'à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

A ce jour, huit communes ont sollicité un accompagnement par les services du Parc Naturel Régional dans leurs projets de requalification et de revitalisation des centres bourgs. Il s'agit de communes qui ont été identifiées dans le SCoT des Grands Causses comme dans celui du Lézou en tant que « Pôle urbains structurants » comme Millau, Saint-Affrique et Séverac d'Aveyron, ou en tant que « Pôles intermédiaires » comme Camarès, Saint-Rome-de-Tarn, Belmont-sur-Rance, La Cavalerie et Salles-Curan.

Concernant Salles Curan, le Président passe la parole à Alexis CANITROT, vice-président du PETR et Président de la Communauté de Communes Levezou-Pareloup.

M CANITROT précise le projet de la commune de Salles-Curan en indiquant qu'il s'appuie sur deux axes stratégiques :

- Offrir des conditions d'accueil et de maintien de la population
 - o Valoriser l'espace public en lien avec les commerces de proximité
 - o Requalifier l'offre de logements dans le centre ancien
 - o Développer des services et équipements pour le maintien de l'attractivité

- Renforcer la Fonction de Pole de service touristique de Salles Curan
 - o Développer un complexe aquatique à vocation sportive et touristique
 - o Développer les liaisons douces entre les sites touristiques et le bourg
 - o Poursuivre la valorisation du patrimoine culturel

Le Président demande ensuite au conseil de l'autoriser à valider ce projet de contrat et de l'autoriser à signer tout document afférent à ce dossier.

À l'unanimité, le conseil syndical autorise le Président à valider ce projet de contrat et à signer tout document afférent à ce dossier.

CONTRAT DE CESSION DANS LE CADRE DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE « IL ETAIT UNE FOIS »

Le Président rappelle que le projet « Il était une fois » résulte d'une volonté des acteurs culturels locaux de s'associer afin de proposer un projet fédérateur.

Ecrit et mis en scène par la Compagnie Création Ephémère – ACT12, le spectacle « Il était une fois » est interprété par 6 comédiens handicapés mentaux qui interpréteront une pièce sans langage verbal.

Ce projet culturel aboutira le 30 mars 2021 avec 3 représentations à la salle des Tilleuls à Arviu :

- 2 représentations en journée pour les scolaires,



- 1 représentation le soir pour le grand public.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer différents documents ou conventions afférentes à ce dossier, et plus spécifiquement la compagnie de théâtre « Compagnie Création Ephémère » gérée par l'association ACT 12 via le contrat de cession.

À l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer tous les documents afférents à la mise en oeuvre de ce dossier.

CONVENTION PARTENARIALE DANS LE CADRE DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE « IL ETAIT UNE FOIS »

Le Président indique que jusqu'à la représentation finale qui aura lieu le mardi 30 mars 2021 à la salle des Tilleuls à Arvieu, des actions d'éducation artistique et culturelle sont organisées avec Aveyron Culture dans différentes écoles de l'Aveyron et notamment du Lévézou (1 école à Trémouilles, 2 écoles à Villefranche de Panat et 1 école à Arvieu).

Ce projet de territoire, mené depuis plus d'un an, comprendra un itinéraire d'éducation artistique inscrit dans la programmation 2020/2021 d'Aveyron Culture se portant sur les émotions dans les contes et le théâtre gestuel via la communication non verbale.

Le président souligne l'investissement humain et financier des partenaires associés :

Aveyron Culture, la municipalité d'Arvieu et Familles Rurales Alrance Villefranche de Panat.

Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à signer différents documents ou conventions afférentes à ce dossier destinées à mettre en œuvre le projet de territoire.

À l'unanimité, le conseil syndical autorise le président à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de ce dossier.

SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DU LEVEZOU

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que, chaque année, le Syndicat Mixte du Lévézou soutient les associations locales qui participent à la dynamique territoriale en proposant des animations originales et rayonnantes, dans les domaines du sport, de la culture et du tourisme.

Dans le cadre de sa politique d'animation locale, le Syndicat Mixte du Lévézou attribue une subvention annuelle à ces associations quand elles en font la demande et qu'elles répondent aux critères établis pour assurer l'équité entre les porteurs de projets.



Pour 2020, plusieurs demandes sont parvenues au Syndicat mixte et ont été instruites techniquement. Le Président donne lecture des demandes reçues et des propositions d'attribution.

Le Président indique que le Bureau du 25 janvier 2021 a émis un avis favorable pour l'attribution des subventions suivantes :

Lévézou Ségala Handball : 2 280 euros

Envol Gym : 2 500 euros

Lévézou Ségala Rugby : 2 040 euros

Jeunesse Sportive Lévézou Football : 1 900 euros

Entente Salles Curan – Curan Football : 1 720 euros

Il demande au conseil de se positionner sur l'octroi de ces subventions.

À l'unanimité, le conseil syndical valide les montants des subventions précitées.

QUESTIONS DIVERSES

Yves REGOURD indique que le prochain conseil syndical aura lieu le 4 mars avec en point principal l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale du Lévézou.

Il passe la parole à ce sujet à Arnaud VIALA qui précise que l'enquête publique a eu lieu, il indique que la commission d'enquête a émis un rapport assorti de réserves qui ne seront pas de nature à entacher l'approbation du SCoT. Il est porté à la connaissance du conseil qu'une réunion avec les Personnes Publiques Associées est prévue ainsi qu'une réunion du Conseil de Développement afin de présenter à ses membres les derniers travaux du SCoT.

Le Président indique que lors d'un prochain conseil syndical le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sera à inscrire à l'ordre du jour. Il indique que ce contrôle s'est inscrit dans le cadre d'un contrôle ciblé sur plusieurs PETR de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45